



Ville de Custines - 54670

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 054-215401506-20210319-10CHARTEMEDIATH-DE

Berger Levavult

Annexe au règlement intérieur

CHARTE D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES ET D'INTERNET A LA MEDIATHEQUE JEAN ROUPPERT

La mise à disposition au grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication s'inscrit dans les missions de service public de la Médiathèque afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser ces technologies, devenues indispensables au développement personnel et professionnel.

La présente Charte, associée au Règlement Intérieur de la Médiathèque, a pour objet de préciser :

- les conditions générales d'utilisation des équipements informatiques et d'Internet à la Médiathèque.
- les responsabilités des utilisateurs de ces ressources en accord avec la législation.

CONDITIONS D'ACCES

- La consultation d'Internet est accessible à tous aux heures d'ouverture de la médiathèque sous réserve d'acceptation de la présente charte.
- Le réseau WiFi est accessible à toute personne âgée d'au moins 18 ans disposant d'un ordinateur portable, d'une tablette ou d'un smartphone pourvu d'un équipement WiFi (Une autorisation parentale est requise pour l'utilisation d'Internet pour les mineurs). Les personnes souhaitant utiliser le réseau WiFi doivent s'inscrire sur un registre à l'accueil de la Médiathèque. Un code d'accès leur sera alors délivré. La présentation d'une pièce d'identité est nécessaire à l'inscription.
- Les ordinateurs du secteur multimédia sont accessibles après inscription sur un registre.
- Jusqu'au CM2, les enfants doivent impérativement être accompagnés d'un adulte pour l'utilisation des postes multimédia, sauf cas exceptionnel dans le cadre d'un projet éducatif avec les établissements scolaires.

SERVICES ACCESSIBLES

- L'utilisation d'Internet est prioritairement consacrée à la recherche d'informations documentaires et d'informations administratives. En cas de forte affluence, la consultation peut être limitée en temps. Les bibliothécaires se réservent le droit d'interrompre une consultation à but ludique ou de loisir pour privilégier une recherche documentaire.
- La Médiathèque prévient ses usagers que les informations disponibles sur Internet peuvent être de nature choquante, et ne peut donc être tenue pour responsable de leur contenu.
- L'usage d'Internet doit être conforme aux lois en vigueur.
- L'utilisation de clés USB ou de disques durs externes est autorisée. La Médiathèque ne pourra être tenue pour responsable de la non-compatibilité des matériels utilisés ou de la perte de données due au non-respect de la procédure de déconnexion des matériels périphériques.
- Les impressions sont autorisées uniquement pour un usage privé et sont payantes. Les tarifs sont fixés, et révisables chaque année, par délibération municipale.
Les demandeurs d'emploi ainsi que les Custinois bénéficiaires du CCAS peuvent, dans le cadre de leur recherche d'emploi ou de leurs démarches administratives, accéder gratuitement aux impressions de CVs, lettres de motivation et justificatifs.
- Le personnel de la Médiathèque est à la disposition des usagers pour les aider à utiliser les ressources internet, notamment lors de leur connexion au réseau WiFi, mais n'est pas autorisé à intervenir sur leur matériel, qui reste sous leur responsabilité propre. La médiathèque ne peut, en aucun cas, être tenue pour responsable d'éventuels dysfonctionnements de votre équipement personnel, consécutifs à la connexion au réseau WiFi.

La médiathèque n'a pas pour mission de favoriser :

- la participation à des réseaux sociaux et autres médias sociaux
- toute forme de commerce électronique

ENGAGEMENTS DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage :

- à ne pas divulguer les codes d'accès WiFi sous quelque forme que ce soit ni à les céder à des tiers
- à respecter le matériel (notamment en ne changeant rien à la configuration des postes, ne pas accéder aux fichiers systèmes, ne pas s'introduire dans les outils de configuration des postes)
- à fermer les applications utilisées (toujours bien déconnecter ses comptes) et à effacer les données personnelles (courriers, recherches...) avant de quitter son poste
- à ne pas télécharger de programmes (logiciels, vidéos, musique, jeux...) afin d'éviter le blocage du réseau
- à s'assurer qu'il dispose des logiciels nécessaires et qu'il adopte les bonnes pratiques pour veiller à la sécurité de ses équipements et données personnelles. La Médiathèque ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages ou intrusions éventuels
- à respecter les usagers, notamment en coupant le son des appareils ou en utilisant un casque audio ou des écouteurs à volume modéré, et s'abstenir d'afficher des textes et images pouvant heurter la sensibilité d'autrui

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

Bernier
Levivaut

ID : 054-215401506-20210319-10CHARTEMEDIATH-DE

RESPONSABILITES DE L'UTILISATEUR

L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser le service à des fins illicites, interdites ou illégales, et notamment, sans que cette liste ait un caractère exhaustif :

- à ne pas s'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant, que ce soit dans le but ou non de nuire à autrui
- à respecter la réglementation concernant la protection des mineurs : La médiathèque étant ouverte à tous, il est interdit de consulter des sites à caractères violents, pornographiques ou de nature à porter atteinte à la dignité humaine
- à respecter le droit des auteurs et des œuvres consultées sur Internet (notamment à ne pas les reproduire sans leur accord et sans mentionner leurs noms)
- à ne pas diffuser de contenus à caractère raciste, antisémite, diffamatoire ou préjudiciable à la vie privée

Les parents ou représentants légaux, sont responsables du comportement des mineurs dont ils ont la charge et doivent veiller à leur respect de la présente charte.

Conformément à la loi anti-terroriste du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la Médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion des utilisateurs et les sites consultés. Ces données peuvent être transmises sur demande des autorités judiciaires aux services de police et de gendarmerie.

En accédant aux équipements informatiques et/ou au réseau WiFi de la Médiathèque, vous devenez utilisateur du service et acceptez les conditions de la présente charte.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public ou qui ne respecterait pas ces règles.

Toute infraction au présent règlement peut entraîner une suspension temporaire ou définitive des services de la médiathèque.

A Custines

Le : 26/03/2021

